



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chimie

Question écrite n° 3477

Texte de la question

M. André Gérin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de Rhône-Poulenc. Cette grande entreprise industrielle et de recherche intervient dans la chimie, la pharmacie, les fibres et polymères, les sciences de la vie. Le président-directeur général de ce groupe français a décidé sa dislocation. Il veut séparer l'entreprise en deux unités. L'une regroupant la santé, les sciences de la vie, jugée rentable, orientée aux Etats-Unis. L'autre avec la chimie, les fibres et polymères, jugée financièrement moins rentable. Rhône-Poulenc est une entreprise plus que centenaire, au savoir-faire inestimable, où les synergies et les cohérences entre les filières d'industrie ont hissé le groupe au cinquième rang des entreprises industrielles de France. Rhône-Poulenc concourt à répondre aux besoins de la population et participe au développement économique et au rayonnement de notre pays. Ce choix n'améliorerait donc ni la performance, ni la rentabilité, ni la compétitivité des secteurs chimie, fibres et polymères, délaissés. Or, une provision de 27 milliards de francs serait réservée pour cette stratégie ultralibérale. La situation des 33 400 salariés, en France, ainsi que les dizaines de milliers d'emplois des entreprises intervenantes sont en danger. Dans bien des localités les difficultés de vie seraient aggravées. Il y a donc lieu de rechercher avec tous une solution industrielle ambitieuse, audacieuse, pour les deux secteurs, pour le pays. Il lui demande de prendre toutes les dispositions possibles au niveau de l'Etat pour assurer l'ambition industrielle et d'innovation de la France, son indépendance et son rang en Europe et dans le monde. La bataille de l'emploi qualifié et des garanties collectives exige le maintien et le développement sur le territoire national du groupe Rhône-Poulenc, le socle d'un pôle pétrochimique dont notre pays a besoin.

Texte de la réponse

Depuis quelques années, la chimie mondiale connaît une profonde réorganisation qui se traduit par un nombre important de fusions et de scissions. Ainsi, en ce qui concerne la chimie des grands intermédiaires, se réalisent des regroupements par catégorie de produits avec la création de nouvelles sociétés en recherche de parts significatives du marché mondial. Confrontée à une compétition accrue, conséquence de cette situation nouvelle, la direction de Rhône-Poulenc, groupe chimique et pharmaceutique, adapte sa stratégie. Pour se maintenir avec efficacité sur tous les marchés où il était présent, Rhône-Poulenc aurait été dans l'obligation d'investir des sommes considérables incompatibles selon la direction avec son endettement. Dans ces conditions, le groupe a préféré réduire son implication dans les secteurs de la chimie qui exigent des investissements importants et, afin de pérenniser les activités de ces secteurs, a cherché des partenaires bien implantés dans ces domaines et désirant y investir pour maintenir ou accroître leurs parts de marché. Dans le même temps, afin de mieux affronter la concurrence, Rhône-Poulenc a décidé de regrouper ses activités dans trois entités : pharmacie, santé végétale et animale, chimie et fibres qui, naturellement, continueront à bénéficier des synergies que crée l'appartenance à un même groupe. Quant au nouveau pôle chimique de Rhône-Poulenc, tourné essentiellement vers la chimie de spécialités, et donc employeur de personnel qualifié, il devrait former un ensemble ayant un chiffre d'affaires annuel de plus de quarante milliards de francs que la direction envisage de placer en bourse pour une partie minoritaire de son capital. Le Gouvernement continue bien sûr de

suivre avec attention l'évolution de ce groupe français de taille mondiale.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3477

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3035

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4223